

# Chasse.



## ils ont dit...

Chasse, ils ont dit... n°34 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

## Conseil municipal du 5 fév. 2009 : les principales décisions

### LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

La préparation du budget communal 2009 est un exercice singulièrement délicat en cette période de crise économique majeure. D'un côté, il nous faut poursuivre dans la voie de la responsabilité budgétaire pour ne pas risquer de déséquilibrer les comptes ; de l'autre, c'est bien une volonté municipale forte que de vouloir soutenir l'économie par un volume d'investissements conséquent tout en palliant les effets de la récession vis-à-vis de la population chassère. D'où l'importance de ce Débat d'Orientation Budgétaire 2009 qui trace les grandes lignes de l'intervention de la Municipalité pour l'année à venir. Je ne reviens pas ici sur la teneur de ce débat ; vous en trouverez les principaux extraits dans l'encart central. Je veux juste attirer votre attention sur l'effort particulier consenti par la Commune dans le secteur social : d'une part, le poste d'assistante sociale du CCAS vient de passer à temps complet pour faire face à une demande croissante, d'autre part, la création du poste de directrice de l'Action sociale, occupé par Karima Morel, est un signe fort de notre engagement en direction, d'abord, des plus démunis.

Vous trouverez également, parmi l'ordre du jour de ce premier conseil municipal de l'année, un avis de la Municipalité sur le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise, à propos duquel le Préfet de Région a ouvert une consultation auprès des collectivités locales touchées. Plusieurs délibérations concernent, comme à l'accoutumée, les travaux conduits dans la commune. Les dernières subventions pour l'année 2009 sont quant à elles octroyées aux organismes de formation que la Mairie soutient dans la mesure où ceux-ci comptent, parmi leurs effectifs, des jeunes de Chasse.

Enfin, deux enquêtes publiques vont avoir lieu : l'une concerne l'extension de la zone commerciale de Chasse-Sud. Elle est bien sûr liée à notre projet de transfert des équipements sportifs à Moleye. L'autre porte sur la mise à jour du classement des voiries communales. Nous vous communiquons donc les dates des permanences des commissaires enquêteurs. Bonne lecture à tous,

**Jean-Pierre RIOULT**

### ⇒ Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2009

Comme chaque année à pareille époque, il est proposé à l'Assemblée de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir. Le DOB est destiné à permettre à l'ensemble des élus de mieux percevoir les enjeux budgétaires, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, pour le Budget communal général et le budget Eau (lire notre encart spécial).

À l'issue de ce débat, une délibération prend acte de son organisation.

### ⇒ Quartier de la Gare : avenant n°4 au contrat de concession avec la SERL

Financé en grande partie par la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois et le Conseil général de l'Isère, le réaménagement de la rue du 8 Mai et de son carrefour avec la RD 4, avenue Frédéric-Mistral, est actuellement en cours de réalisation. Parallèlement, la Société d'Équipement du Rhône et de Lyon (SERL), concessionnaire de l'opération d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du quartier de la Gare, est en cours d'acquisition d'anciens immeubles en vue de leur démolition. Ces acquisitions concernent les propriétés Estatof, Dutron et Grandjean. Après démolition, les terrains d'assiette doivent permettre de construire deux nouveaux immeubles, le premier le long de la rue Aristide-Briand et le second le long de la rue du 8 Mai. La première construction serait un immeuble d'une trentaine de logements construit par un bailleur social et qui comprendrait une vingtaine de logements locatifs ainsi qu'une dizaine de logements en accession sociale à la propriété. La construction de cet immeuble pourrait démarrer fin 2009 ou début 2010. À la suite de cette opération, un second immeuble pourrait être réalisé le long de la rue du 8 Mai, soit en locatif, soit en accession. Enfin, au sud de la nouvelle rue du 8 Mai, est envisagée, compte tenu de la grande visibilité de l'emplacement, l'implantation de commerces et de bureaux. Comme elle le fait depuis plusieurs années déjà, la Commune est amenée à participer financièrement à la réalisation de cette opération. En 2008, elle a ainsi versé la somme de 500 000 € à la SERL en tant que participation. Le présent

avenant prévoit le versement d'une participation annuelle de 400 000 € sur les années 2009, 2010 et 2011 pour contribuer au financement de l'opération.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cet avenant et d'autoriser le maire de la commune à le signer.

La délibération est approuvée par 22 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

### ➤ **Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise : avis du Conseil municipal**

Après discussion, le Conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITÉ le texte suivant.

« Par courrier du 12 novembre 2008, la Préfecture de la Région Rhône-Alpes a adressé à la Commune de Chasse-sur-Rhône trois dossiers d'études portant sur le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL). Les trois dossiers sont les suivants :

- un dossier général présentant l'historique du projet et de ses enjeux ;
- le dossier d'études préliminaires de la partie Sud qui présente les 7 fuseaux possibles pour une ligne nouvelle entre Grenay et la vallée du Rhône ;
- le dossier d'avant-projet sommaire de la partie Nord qui résulte du choix du fuseau « A » en décembre 2005, tenant compte des précisions apportées en avril 2007 et en septembre 2008.

Il est demandé à la Commune de transmettre sa contribution à la Préfecture avant le 15 février 2009. Cette contribution s'appuie sur les éléments suivants :

1) La Commune de Chasse-sur-Rhône, dans une perspective de développement durable, ne peut qu'être favorable au projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise qui peut permettre le développement du trafic de marchandises par des moyens plus économes en énergie et moins polluants que l'utilisation de la route.

2) Il n'appartient pas à la Commune de Chasse-sur-Rhône de déterminer quel est le tracé Sud le plus opportun en termes technique et financier. Toutefois, la notion de développement durable doit aussi s'appliquer au choix du tracé. Il ne serait pas normal que ce choix ne réponde qu'à un besoin de rentabilité immédiate et à la recherche d'un moindre coût financier sans tenir compte des impacts à long terme sur l'environnement et la qualité de vie des populations. De ce fait, le tracé Sud du contournement ferroviaire doit être éloigné des zones d'habitations les plus denses et cet éloignement ne peut être effectif que si le « hub » de Sibellin est déplacé plus au sud.

3) La Commune de Chasse-sur-Rhône subit d'ores et déjà, depuis de nombreuses années, les nuisances occasionnées à la fois par la traversée de la ligne ferrée Lyon/Marseille et celle des autoroutes A7 Lyon/Marseille, A47 Givors/Saint-Étienne et A46 Sud (contournement Est de Lyon). La population de la commune subit donc pleinement l'impact de ces différentes infrastructures et il n'apparaît pas souhaitable que ces nuisances puissent s'aggraver, que ce soit par la création d'une ligne nouvelle ou par une augmentation considérable du trafic ferroviaire de marchandises sur la ligne existante.

4) Nuisances sonores. D'une manière générale, si le tracé du CFAL doit approcher des zones d'habitation, des mesures de protection phonique doivent être prises. En effet, si l'impact des nouveaux TER (Trains Express Régionaux) est faible au niveau des nuisances sonores, en revanche celui des trains de marchandises, beaucoup plus longs et très bruyants, est très important. D'autre part, pour le tracé Sud, si les hypothèses situées le plus au nord devaient être retenues, la mise en place de protections phoniques devrait concerner non seulement le tracé même du CFAL mais également toutes les parties urbaines impactées au sud du raccordement sur la ligne Lyon/Marseille. Il ne serait en effet pas acceptable que, face à la multiplication de la circulation de convois sur cette voie ferrée la nuit, les zones urbaines, en particulier celles de Chasse-sur-Rhône et de Vienne, soient laissées sans protection.

5) Protection contre les risques. La Commune de Chasse-sur-Rhône attire également l'attention sur la proximité de la voie ferrée avec de nombreux établissements recevant du public dans la commune : écoles maternelles et primaire, centre commercial, hôtels. La circulation de wagons de matières dangereuses en plus grand nombre sur cette voie ferrée pourrait présenter des risques importants. Dans ces conditions, si le tracé le plus au nord devait être retenu, la Commune de Chasse-sur-Rhône exige que les protections les plus appropriées soient mises en place, aux frais de RFF, sur les bâtiments publics les plus proches.

Enfin, le site de l'ancienne gare de triage de Chasse-Ternay, abandonné depuis plus de 20 ans et situé sur le tracé de la ligne Lyon/Marseille, présente également un risque potentiel. En effet, compris dans le périmètre de protection des captages du Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône-Sud, il ne dispose d'aucune protection face à d'éventuelles pollutions. L'accroissement du trafic ferroviaire dans ce secteur, sans autres précautions, ne ferait qu'accroître encore ces risques de pollution. »

### ➤ **Programme 2008 des travaux d'adduction d'eau : avenant au marché avec l'entreprise EHTP**

Par délibération du 18 avril 2008, le Conseil municipal a approuvé le marché passé avec l'entreprise EHTP de Saint-Priest en vue du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable, dans le cadre du programme 2008. Les travaux concernaient :

- a) le renforcement et le renouvellement de la conduite principale de 175 mm de diamètre, entre la rue Pasteur (extrémité des travaux de renforcement réalisés route de Givors en 2005) et la rue Aristide-Briand, en posant une nouvelle canalisation de 200 mm de diamètre, d'abord par la rue des Victimes du Bombardement, dans le cadre du renforcement de l'adduction d'eau cités Berquet, et ensuite par la gare SNCF, dans le cadre des travaux de requalification de son parking ;
- b) le remplacement de l'ancienne conduite de 80 mm de diamètre, située rue Copernic et rue Galilée, par une nouvelle canalisation de 125 mm de diamètre ;
- c) le déplacement de la conduite de 250 mm de diamètre située rue du 8 Mai, dans le cadre du réaménagement de cette voirie ;

d) la réhabilitation des poteaux d'incendie, dans le cadre des interventions à la charge de la Commune.

Lors de la réalisation du chantier, un certain nombre d'aléas non prévisibles sont survenus :

- à la gare SNCF, il a été nécessaire de pallier l'absence de réseaux d'assainissement et de raccordement au réseau communal en réalisant les branchements nécessaires. Il a été nécessaire d'effectuer la même opération lors de la traversée des cités Berquet, en anticipant sur les travaux actuellement en cours ;
- à la Moille, une reprise d'un branchement particulier a été effectuée à l'occasion des travaux, l'abonné subissant une baisse de pression ;
- divers dispositifs techniques supplémentaires ont été mis en place cités Berquet et pour la réhabilitation des poteaux d'incendie ;
- rue Copernic, il a été nécessaire, en complément des travaux effectués sur la voirie, d'effectuer des réhabilitations de réseaux pour les raccordements à l'intérieur des propriétés riveraines.

Pour prendre en compte tous ces suppléments de travaux, un avenant a été établi après discussion entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et l'entreprise EHTP. Le marché initial de l'entreprise EHTP s'établissait à 309 144,84 € HT. Il passe à 360 993,26 € HT, soit une augmentation globale de 16,8 %. Cet avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres du mardi 27 janvier 2009. Il est demandé à l'Assemblée de l'approuver et d'autoriser le maire à le signer.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

#### ➤ **Avenant au marché avec le groupement Romet-ERE concernant les travaux de sectorisation du réseau d'eau potable**

Par délibération du 4 juillet 2008, le Conseil municipal a approuvé un marché avec le groupement d'entreprises Romet TP (mandataire) et Entreprise Rhodanienne d'Électricité-ERE (co-traitante). Ce marché portait sur les travaux à réaliser pour renforcer, sur le territoire communal, le réseau d'adduction d'eau potable par la mise en œuvre de la sectorisation de ce réseau de distribution d'eau. Ce réseau comporte en effet 4 services de distribution : le bas service, le moyen service, le haut service et un réseau surpressé qui dessert les parties les plus élevées de la commune, dans le secteur de Trembas. 11 secteurs ont été définis et 14 débitmètres ont été posés en limite de ces secteurs. Ces débitmètres doivent mesurer, dans les 2 sens d'écoulement, les débits, les volumes et les autres données nécessaires à la bonne gestion du réseau. Ils intègrent des alarmes permettant au délégataire (la société Cholton) d'être averti rapidement de problèmes sur le réseau. Ce dispositif est donc destiné à suivre, en temps réel, le fonctionnement du réseau, à détecter les anomalies et à pouvoir les traiter rapidement en limitant les pertes d'eau.

En plus des 3 débitmètres déjà existant, 14 nouveaux débitmètres ont donc été mis en place dans des regards de visite. Un coffret technique accompagne chaque débitmètre et comporte les équipements électroniques nécessaires pour le stockage des mesures et leur transmission, par ligne téléphonique ou téléphonie

mobile, vers le superviseur situé dans les locaux du gestionnaire du réseau, la société Cholton.

L'exécution du chantier a montré, en de nombreux endroits, la nécessité de travaux supplémentaires pour dissocier l'adduction d'eau des autres réseaux souterrains (électricité et téléphone notamment) situés à proximité immédiate :

- des reprises de réseau plus importantes en longueur pour la mise en place des débitmètres ;
- des terrassements plus importants ainsi qu'un volume de matériaux de remblais plus importants ;
- des regards de visite parfois plus grands du fait des diamètres de canalisation.

Un avenant a donc été établi pour tenir compte de ces adaptations rendues nécessaires par la réalité du terrain qui ne pouvait pas être connue précisément à l'origine. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 27 janvier 2009 a examiné ce dossier. Après son accord, il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver cet avenant n°1 qui augmente le marché du groupement Romet-ERE de 149 189,46 € HT à 182 854,11 € HT, soit une progression de 22,6 %.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

#### ➤ **Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique à Chatanay : convention avec le SE 38**

À la demande de la Commune, le SE 38 (Syndicat Énergie de l'Isère) a étudié la faisabilité des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité « basse tension » et téléphonique, chemin de Chatanay. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) du secteur de Chatanay, lui-même lié à l'ouverture partielle de l'urbanisation dans ce secteur. La mise en place de l'eau usée sous le chemin de Chatanay a été réalisée il y a plusieurs années ainsi que le renouvellement, plus récent, de l'adduction d'eau potable. Le passage des réseaux électrique et téléphonique en souterrain doit être maintenant envisagé ainsi que la mise en place d'un réseau d'éclairage public cohérent. Un dossier préalable sur l'enfouissement des réseaux électrique « basse tension » et téléphonique sur le chemin de Chatanay a donc été établi par le SE 38 et transmis à la Commune par courrier du 9 décembre 2008. En ce qui concerne les travaux sur le réseau de distribution d'électricité, le coût prévisionnel de l'opération s'établit à 114 319 €. Compte tenu de financements externes s'élevant à 69 250 €, la participation prévisionnelle de la Commune s'établirait donc à 45 069 €. En ce qui concerne les travaux sur le réseau de France Télécom, le prix de revient prévisionnel des travaux s'établit à 10 384 € et la participation prévisionnelle de la Commune à 9 584 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce dossier préalable, à la suite duquel le Conseil municipal pourra connaître le dossier de réalisation définitif de l'opération.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

#### ➤ **Enfouissement des réseaux électrique et téléphonique chemin de Morand : convention avec le SE 38**

Par courrier en date du 9 décembre 2008, un dossier préalable concernant l'enfouissement des réseaux électriques « basse tension » et téléphonique sur le chemin de Morand a été transmis à la Commune par le

Syndicat Énergie de l'Isère. Ce dossier d'enfouissement partiel des réseaux sur cette voirie est lié à la gêne importante représentée par la présence de plusieurs poteaux en béton situés en limite de la voirie et de plusieurs propriétés. Les enfouissements de réseaux dans cette partie sont rendus nécessaires du fait de travaux de construction et d'aménagement.

Le dossier élaboré par le SE 38 fait apparaître, pour les travaux sur le réseau électrique, un coût global de l'opération de 55 981 €. Le montant de la participation prévisionnelle de la Commune s'établirait à un montant de 37 740 €. En ce qui concerne les travaux sur le réseau de France Télécom, le prix de revient global de l'opération s'établirait à 11 669 € et la participation prévisionnelle de la Commune à 10 194 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce dossier.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

### ➤ **Subventions 2009 aux organismes de formation et à diverses associations**

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil municipal est appelé à aider les organismes de formation qui s'occupent de l'apprentissage de jeunes domiciliés dans la commune. Il apparaît en effet nécessaire, comme le font d'autres collectivités, de soutenir financièrement cet effort de formation. Il est donc proposé de verser les subventions suivantes à ces organismes de formation :

- Chambre de Métiers du Rhône ou de Vienne :  
102 € par apprenti ;
- CFA (Centre de Formation des Apprentis) ou Lycée d'Enseignement Professionnel et Agricole (LEPA) :  
81 € par apprenti ou élève ;
- Maisons Familiales Rurales (MFR) :  
49 € par apprenti ou élève.

À titre indicatif, la Commune a d'ores et déjà été sollicitée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Rhône pour 19 apprentis originaires de Chasse-sur-Rhône.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

### ➤ **Contrat Urbain de Cohésion Sociale : approbation de la participation de la Commune à plusieurs opérations**

Comme chaque année à pareille époque, le Conseil municipal est amené à prendre position sur les subventions demandées à la Commune au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé à l'échelle de l'agglomération du Pays viennois.

Elles sont les suivantes :

- l'association RIVHAJ, pour une action qui a pour but de favoriser l'accès au logement pour les jeunes de moins de 26 ans : 250 € (sous réserve que cette action concerne réellement des jeunes de Chasse-sur-Rhône) ;
- le CSVBV Athlétisme, pour la mise en place temporaire d'un kit stadium à Chasse : 800 € ;
- l'AAVDASE (Association de l'Agglomération Viennoise pour le Développement de l'Action Socio-Éducative), dans le cadre de la lutte contre les conduites à risque : 750 € ;

- l'AAVDASE, dans le cadre des actions d'intérêt collectif : 2 000 € ;
- l'AAVDASE, pour les chantiers de socialisation : 4 000 €

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver l'attribution des subventions correspondantes.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

### ➤ **Information sur les enquêtes publiques à venir**

#### a) Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols : extension de la zone commerciale de Chasse-Sud

L'enquête publique se déroulera du lundi 23 février au jeudi 26 mars 2009.

Madame COUSIN, Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chasse-sur-Rhône :

- le lundi 23 février, de 9h à 12h ;
- le mercredi 4 mars, de 14h30 à 17h30 ;
- le vendredi 13 mars, de 14h30 à 17h30 ;
- le jeudi 26 mars, de 14h30 à 17h30.

#### b) Mise à jour du classement des voiries communales

L'enquête publique aura lieu du lundi 23 février au lundi 9 mars 2009.

Monsieur COPONAT, Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chasse :

- le vendredi 27 février, de 10h à 12h ;
- le lundi 9 mars, de 15h à 17h30.

### ➤ **Calendrier des prochaines manifestations**

Mer. 24 février 2009 à partir de 16h30

- **Carnaval organisé par le Centre social de Chasse-sur-Rhône (place Jules-Ferry)**

Ven. 27 février 2009 à partir de 18h au centre de secours

- **Assemblée générale annuelle des sapeurs-pompiers (route de Communay)**

Dim. 1<sup>er</sup> mars 2009 en matinée

- **Dégustation-vente de tripes de l'ASREC devant le restaurant scolaire**

Dim. 1<sup>er</sup> mars 2009 après-midi à la salle Jean-Marion

- **Loto de l'Association des Parents d'élèves**

Sam. 7 et dim. 8 mars 2009 à la salle Jean-Marion

- **Bourse aux jouets organisée par le Centre social de Chasse-sur-Rhône**

Sam. 14 mars 2009 à 12h à la salle Jean-Marion

- **Journée « Retrouvailles » des Cheminots**

Mar. 17 mars 2009 de 15h30 à 19h au Château

- **Collecte de sang organisée par l'Amicale des donneurs de sang bénévoles**

Jeu. 19 mars 2009 à 18h30 au monument aux Morts

- **Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie**

Ven. 20 mars 2009 à 20h30 à la salle Jean-Marion

- **25<sup>e</sup> anniversaire du festival d'Humour organisé par la MJC de Chasse : « Mission impro-cible » et « La Chorale de Saint-Fulbert »**

Ven. 27 mars 2009 (toute la journée)

- **Journée de nettoyage de printemps de la commune organisée par la Mairie en partenariat avec les écoles de Chasse**

Dim. 29 mars après-midi à la salle Jean-Marion

- **Loto des Jeunes Sapeurs-pompiers**